



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

Extrait du Registre des Décisions

OBJET : ORGANISATION DE DEJEUNERS
FESTIFS POUR LES SENIORS VINCENNOIS

DÉCISION N° DM-CCAS-21-002
EN DATE DU 30 JUIN 2021

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société ELYSEE RECEPTION pour l'organisation de déjeuners festifs pour les seniors vincennois les 20, 22 et 23 septembre 2021 ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société ELYSEE RECEPTION SARL, 67 rue de la Fayette 77610 Fontenay-Trésigny, représentée par Monsieur Thierry GERBET, gérant le marché relatif à l'organisation de déjeuners festifs pour les seniors Vincennois, les 20,22 et 23 septembre 2021.

Les prestations donnent lieu à un marché à bons de commande, susceptible de varier dans la limite d'un montant annuel maximum de 45 000€ TTC.

La durée du marché est fixée à 6 mois, à compter de la notification.

Les prix du marché sont ceux figurant au bordereau des prix.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,

Signé

Cécile BRÉON